

Le Rwanda, la Bosnie et l'amiral Lanxade

La France et son armée sont accusées d'avoir aidé des génocidaires en connaissance de cause, à la même époque, au Rwanda et en Bosnie. Le présent article examine et recoupe des sources officielles et militaires, dont celles émanant de l'amiral Jacques Lanxade. Celui-ci dirige l'armée en bénéficiant d'une concentration de pouvoirs sans précédent. Largement indifférent au sort des minorités, il soutient des régimes forts et leurs armées. Ses actions dessinent un tableau cohérent des interventions militaires françaises au Rwanda et en Bosnie, où il joue un rôle de premier plan.

INTRODUCTION : LA FRANCE ET DEUX GÉNOCIDES

Des rescapés et des chercheurs reprochent à la France¹⁹ sa complicité non pas dans un, mais bien dans deux génocides reconnus comme tels par les juridictions internationales (voir encadré), portant

* Chercheur, auteur de *Le sabre et la machette - Officiers français et génocide tutsi*, Éd. Tribord, 2014.

sur des nombres de victimes très différentes. Deux accusations analogues aussi graves, pour des faits qui sont presque simultanés, sont-elles une coïncidence?

D'avril à juillet 1994 au Rwanda, le gouvernement rwandais, son armée et les milices extrémistes hutues ont perpétré le génocide des Tutsis. Le Rwanda est une ancienne colonie belge passée progressivement sous un contrôle étroit de l'armée française. Cette dernière est l'objet de plaintes de la part de rescapés tutsis pour complicité de génocide à Bisesero, du 27 au 30 juin 1994, ainsi que pour meurtres, viols, violences, enlèvement par hélicoptère de personnes disparues depuis, et mauvais traitements dans deux camps de réfugiés. Parmi les autres accusations portées contre la France et son armée figure le fait d'avoir aidé des génocidaires à s'enfuir au lieu de les arrêter.

Du 11 au 17 juillet 1995, des militaires serbes ont perpétré le génocide des Bosniaques (ou « Musulmans ») de Srebrenica. Des acteurs et des chercheurs reprochent à la France et à ses officiers d'avoir tout fait pour empêcher l'utilisation des avions qui auraient pu dissuader les Serbes de s'emparer de la « zone de sécurité de Srebrenica ». Plus tard, il sera aussi reproché à des officiers français d'avoir prévenu des génocidaires pour qu'ils puissent s'enfuir avant qu'ils ne soient arrêtés.

Les interventions militaires françaises dans ces deux cas ont chacune fait l'objet d'une mission d'information parlementaire. Dans les deux cas, les dénégations des autorités militaires et civiles françaises sont similaires. Elles évoquent des erreurs d'appréciation, des dysfonctionnements, des manques d'information, des malentendus

¹³ Comme on le lit dans « *La Nuit rwandaise* », en particulier dans plusieurs articles du présent numéro. Voir aussi les livres de Morel et Narodetzki cités en référence.

regrettables, l'impuissance ou la désorganisation de la communauté internationale. Par ailleurs, elles soulignent que les officiers français, très professionnels, pleins de bonnes intentions humanitaires et soucieux de servir la paix, ont obéi aux ordres dans l'honneur.

La politique française à l'époque dépend de l'Élysée, de plusieurs ministères, et de différentes institutions. Par ailleurs, les responsables politiques changent au fil des remaniements et des élections ; les responsabilités peuvent être diluées, et chacun peut renvoyer la balle aux autres. Enfin, la France applique sa politique en partie par par l'intermédiaire des Nations-Unies, où elle a mis en place un Secrétaire Général qui lui est fidèle : elle y détient une influence importante dans le cas de la Bosnie, dominante dans le cas du Rwanda. Pour toutes ces raisons, les responsables de la politique française sont parfois malaisés à identifier.

Il existe cependant un fil conducteur entre ces deux génocides : l'armée française. Elle intervient sur le terrain avec ses troupes ; elle a accès aux sources de renseignement et les fait remonter aux autorités politiques ; elle peut influencer les déplacements et les informations des journalistes. C'est elle, avec ses officiers les plus gradés, à qui il est reproché d'avoir soutenu les génocidaires en connaissance de cause. Or s'il y a bien en France une institution dont on peut penser qu'elle est hiérarchisée, avec une obéissance à des ordres donnés via une chaîne de commandement précise, dirigée par un chef clairement identifié, c'est bien son armée. Il devrait être possible de retracer qui a donné les ordres.

Le président de la République fixe les orientations politiques mais aussi militaires, il est formellement le chef des armées. François Mitterrand porte ainsi une responsabilité essentielle dans les interventions militaires françaises jusqu'à son départ de l'Élysée, en mai 1995 ; ou en tout cas jusqu'à ce que la maladie l'empêche de gouverner effectivement (c'est-à-dire, si l'on en croit son médecin : ponctuellement

à partir de novembre 1993, et complètement à partir d'octobre-novembre 1994). Cela couvre l'intervention française au Rwanda avant et pendant le génocide des Tutsis, de 1990 à 1994. Cela recouvre aussi une large part du siège de Sarajevo (où Mitterrand s'est déplacé en 1992). Quant à la prise de Srebrenica, elle a lieu sous la présidence de Jacques Chirac.

Par ailleurs, c'est le chef d'état-major des armées qui a toute la responsabilité des décisions et opérations militaires, qui a accès aux informations, et qui y consacre pleinement son temps. En l'occurrence, à l'époque de Bisesero et de Srebrenica, ce dirigeant de l'armée est Jacques Lanxade, un amiral. En examinant et recoupant des sources officielles et militaires, dont celles émanant de Jacques Lanxade lui-même, le présent article dessine un tableau cohérent des interventions militaires françaises au Rwanda et en Bosnie. Jacques Lanxade y joue un rôle de premier plan.

DEUX GÉNOCIDES

Selon la convention internationale adoptée par les Nations-Unies, le génocide est un crime commis dans l'intention de détruire un groupe humain, en tout ou en partie ; il inclut le meurtre, le viol, les atteintes physiques et psychiques graves, la destruction des lieux et moyens d'existence. Quelqu'un est complice d'un génocide s'il aide intentionnellement les auteurs du génocide, s'il sait que le crime va ou est en train d'être commis, et si cette aide a un effet sur la commission du crime ; on peut être complice sans soi-même partager l'idéologie génocidaire, sans avoir l'intention de détruire le groupe humain visé. Ces crimes sont dits « imprescriptibles » : les auteurs et complices d'un génocide peuvent être poursuivis toute leur vie.

Le génocide des Tutsis, d'avril à juillet 1994, a été reconnu internationalement. Thierry Jouan, capitaine des services

secrets français présent sur place incognito, le décrit dans son livre¹⁴ : « Des barrières sont montées sur toutes les routes du Rwanda pour arrêter les fuyards qui sont massacrés sur place. Généralement les autorités locales, parfois sous la pression de hiérarchies parallèles organisées par les préfets, prétextent la mise en sécurité des Tutsis pour les regrouper dans des lieux publics comme les stades, les bâtiments communaux, les écoles et les églises. Ensuite des groupes de miliciens achèvent les personnes, parfois précédées par les Forces armées rwandaises qui commencent « le travail » avec des armements adaptés, des grenades notamment. Enfin les maisons des Tutsis sont systématiquement visitées par les miliciens pour sortir ceux qui s'y cachent et les massacrer. »

Les Bosniaques ont été appelés « Musulmans » entre 1969 et 1993, selon la nationalité officiellement définie dans la Yougoslavie de Tito. Le plan militaire dit « Ram » de l'armée serbe prévoyait le dépeçage de la Bosnie ainsi que la suppression de la présence des Bosniaques, moitié par déplacement et moitié par élimination physique. Censé rester secret, ce plan a été révélé en septembre 1991 par la conférence de La Haye et le journal « Vreme ». Les Serbes de Bosnie ont organisé des massacres, le siège de Sarajevo pendant trois ans et demi, des camps, des viols massifs. Suite à l'attaque de l'enclave de Srebrenica (5-11 juillet 1995), ils ont massacré la majorité des hommes (11-17 juillet 1995), ce qui a été reconnu internationalement comme un génocide.

14 Colonel Thierry Jouan, *Une vie dans l'ombre*, Éd. du Rocher, 2012

QUI EST JACQUES LANXADE ?

Jacques Lanxade, né en 1934, a un grand-père amiral et un père également marin. En public, il reste discret sur ses opinions politiques. Il défend explicitement les intérêts français avant les droits humains, la géostratégie avant l'humanitaire, la continuité et la stabilité des équilibres internationaux avant les droits des minorités, les choix de l'armée avant ceux du peuple. Cela le classe dans une mouvance nationaliste et conservatrice. Sa vision du monde est marquée par la guerre froide (où il se situe résolument dans le camp anticommuniste) et surtout par les derniers conflits coloniaux.

En effet, lors de ses études à l'École Navale il vit intensément et avec douleur, bien qu'à distance, le désastre et l'humiliation de Diên Biên Phu en Indochine. Médaillé pour les opérations de maintien de l'ordre en Afrique du Nord, il écrit un article réclamant plus de moyens pour les opérations d'Algérie.

Sa première opération comme officier est l'expédition des Français, Anglais et Israéliens contre l'Égypte autour du canal de Suez, en 1956. Les États-Unis et l'Union soviétique s'accordent pour imposer l'arrêt de cette opération. Selon Lanxade, c'est « pour l'armée française, pour le pays et pour ses dirigeants un cinglant camouflet ». Apparemment, il en tire plus de ressentiment envers les États-Unis qu'envers les Soviétiques, car il précise : « L'épisode humiliant de Suez restera pour moi une leçon dont les enseignements ne peuvent être oubliés. Je les aurai à l'esprit lors de mes relations futures avec les États-Unis ». En effet, il critique à maintes reprises, parfois avec des mots durs, le comportement « inacceptable » des États-Unis et la tutelle américaine.

À l'inverse, et surtout après la chute du mur de Berlin, il reste admiratif pour l'armée russe et compréhensif envers ses engagements « au sud, contre la sphère musulmane », c'est-à-dire en Tchétchénie.

Cette armée régulière de la sphère chrétienne qui préserve ses conquêtes face à des partisans musulmans lui évoque peut-être la France en Algérie, voire même la Serbie en Bosnie.

Selon son subordonné le général Lafourcade, Lanxade est « courtois, mesuré, subtil, et surtout extrêmement lucide » ; il a « une véritable hauteur de vue sur les problèmes géostratégiques et un recul pragmatique face à l'action ; il connaît parfaitement les exigences de la diplomatie ». Lanxade revendique son double langage, nuancé quand il s'adresse aux politiciens, carré quand il s'adresse aux militaires. Il cumule les compétences pour à la fois diriger des opérations sur le terrain et réfléchir à la stratégie dans les bureaux.

Sa brillante carrière l'amène à des postes politico-militaires influents. En 1988 il est nommé chef du cabinet militaire du ministre de la Défense. En 1989, le président François Mitterrand le prend comme conseiller, probablement en raison de leur détermination commune à conserver la dissuasion nucléaire ; c'est à ce poste qu'en 1990 il devient amiral avec cinq étoiles. En 1991 il est promu chef d'état-major des armées : c'est le premier marin à ce poste prestigieux.

En 1995, atteint par la limite d'âge, Lanxade cède la place à un de ses proches, le général Douin. Son activité s'oriente plus encore vers la géostratégie. Surnommé « l'officier diplomate », il devient ambassadeur en Tunisie. Il préside la *Fondation méditerranéenne d'Études Stratégiques*. Il écrit un volumineux livre autobiographique au titre géopolitique (« Quand le monde a basculé »), qui porte sur cette période d'après la chute du mur de Berlin où il a été dans les hautes sphères.

Dans cette autobiographie, plusieurs exemples qu'il fournit dénotent une certaine absence de scrupules. On peut s'amuser de ce qu'il tend une oreille (« ce qui n'est pas très élégant », convient-il) pour écouter une conversation entre les présidents Mitterrand et Bush. Plus sérieusement, lorsque l'organisation Greenpeace vient protester contre

des essais nucléaires, son navire est arraisonné sur l'ordre de Lanxade qui viole ainsi délibérément le droit international de la mer. Par la suite, en Tunisie, il soutient le dictateur Ben Ali. Plus tard encore, il se fait l'avocat de la deuxième guerre d'Irak sans tenir compte des manifestations pacifistes massives dans le monde entier.

LANXADE ET LE POUVOIR

Dans son autobiographie, Lanxade décrit sa personnalité et ses rapports avec les autres responsables civils ou militaires. Les éléments qu'il fournit sont cohérents avec les témoignages des personnes qui l'ont côtoyé, et permettent de mieux comprendre ses relations avec le pouvoir.

Avant Lanxade, les chefs des armées de terre, de mer et d'air françaises avaient une certaine autonomie. La disparition de l'ennemi soviétique en 1989 pousse à réformer la structure et les doctrines de l'armée. Poussant ses pions, marginalisant ses opposants, Lanxade procède progressivement à une restructuration en profondeur. Il crée quatre organismes destinés à lui assurer respectivement le contrôle du renseignement (la Direction du renseignement militaire), de la stratégie (l'État-major inter-armées), de l'exécution des opérations (le Centre opérationnel inter-armées), et des actions audacieuses ou discrètes (le Commandement des opérations spéciales). Désormais, c'est Lanxade qui fixe le cadre des opérations. Il contacte directement les officiers sur le terrain par des communications permanentes, et il se déplace fréquemment pour les rencontrer. Il concentre ainsi le pouvoir en interne, et assume pleinement ses responsabilités.

En parallèle, il se prémunit contre les ingérences externes de la part des civils. Il veille à ce que les ministres, les hauts fonctionnaires et les diplomates ne puissent pas avoir leur mot à dire dans la conduite des opérations elles-mêmes. Les officiers ne peuvent désormais accepter d'ordre que de lui ou de ses adjoints. François Mitterrand, qui le

comprend et le soutient, lui offre une autonomie inédite que n'ont obtenue aucun de ses prédécesseurs. Cette autonomie de Lanxade augmente encore au fur et à mesure de la maladie du président.

Le conseiller du président et le chef d'état-major des armées n'ont normalement aucun rôle politique et diplomatique, selon Lanxade qui a occupé successivement ces deux fonctions. Cependant, Lanxade veille attentivement à associer, autant que possible, ses adjoints et lui-même aux prises de décision politiques qui concernent l'armée. Il s'invite dans des réunions avec le président, les ministres ou leurs cabinets. Il assure la continuité des décisions en étant le conseiller militaire des gouvernements successifs. À partir de 1993, un Premier ministre du parti gaulliste cohabite avec le président issu du parti socialiste : arguant de la nécessité de prévenir le risque de dissensions entre l'Élysée et les ministres sur les questions militaires, Lanxade obtient que soit mise en place une organisation dont il est le pivot. Cette organisation, qui met l'armée à l'abri des turbulences électorales, est selon lui un modèle que les autres chefs d'état-major européens envient.

Sur le plan diplomatique aussi, il veille à associer ses adjoints et lui-même aux décisions internationales sur les sujets militaires. Malgré les réticences de diplomates qu'il marginalise, il établit des contacts bilatéraux directs avec les chefs d'état-major d'autres pays. Il lui arrive même de rencontrer les présidents américain et russe, ainsi que le secrétaire général des Nations-Unies.

En Afrique francophone, l'armée française et ses troupes dites « de marine », héritières des troupes coloniales, avaient depuis longtemps un poids dominant et une autonomie significative face aux ministères dans les domaines des opérations militaires, du renseignement et même de la diplomatie. À partir des années Lanxade (et, sur ce point, encore de nos jours), pour les opérations militaires, le chef d'état-major des armées définit les programmes et les concepts, dont le ministère des Affaires Etrangères se limite à assurer la promotion.

Fort de ce rapport de forces et du soutien de Mitterrand, Lanxade s'enhardit parfois à tenir tête aux ministres. Pierre Bérégovoy, quand il devient Premier ministre, décide immédiatement d'interrompre les essais nucléaires, et obtient pour cela l'autorisation de Mitterrand. Lanxade révèle dans son livre qu'en réaction, il maintient secrètement le dispositif français de manière à pouvoir relancer ces essais dans le futur, et que tout aussi secrètement il rencontre le chef de l'opposition dans ce but. Plus tard, il a une altercation publique (à propos des crédits des programmes d'armement) avec le même Bérégovoy ; ce dernier reproche alors à Lanxade de vouloir le mettre « au garde-à-vous » et indique qu'il ne se laissera pas faire.

En 1991, favorable aux attaques aériennes en Irak, Lanxade prend l'initiative de heurter de front son ministre Chevènement qui est opposé à cette guerre. Chevènement ne démissionne pas à cette occasion : il « a courageusement avalé la couleuvre », reconnaît Lanxade. Or onze jours après l'attaque alliée, le 27 janvier 1991, Lanxade est invité à la télévision pour venir expliquer aux Français les opérations militaires. Chevènement précise (et Lanxade le confirme) que c'est pour cette raison qu'il démissionne. En effet, selon lui, les militaires doivent être des fonctionnaires qui exécutent les décisions des responsables politiques, à qui seuls il revient de défendre la politique du gouvernement devant les Français.

Désormais, Lanxade s'exprime dans les médias aussi souvent que nécessaire sans requérir d'autorisation préalable. Il analyse que, pour un militaire, être actif face aux médias permet d'accroître sa capacité d'action. Il explique que les journalistes peuvent jouer les « maîtres » ou les « serviteurs ». Selon lui, tout l'art du « metteur en scène » est d'amener la presse à servir ses desseins et à informer l'opinion conformément à l'action que l'on veut mener.

LANXADE, LE RWANDA ET LA BOSNIE

Les actions de Lanxade au Rwanda et en Bosnie présentent un certain nombre de similitudes. Les dates des deux interventions françaises recouvrent la période où il est influent, en conseillant le président puis en dirigeant l'armée. Il assure la mémoire des informations et la continuité des décisions au fil des successions des présidents (Mitterrand, dont la maladie occasionne au moins sept mois de « régence », puis Chirac), cinq Premiers ministres (Rocard, Cresson, Bérégovoy, Balladur, Juppé), et cinq ministres de la Défense (Chevènement, Joxe, Bérégovoy pour un intérim de trois semaines, Léotard, Millon).

Il est apparemment le responsable français le mieux informé dans les deux cas. La Direction du renseignement militaire est directement sous ses ordres. Il est en liaison, permanente et quasi-personnalisée selon lui, avec le commandant des forces françaises sur place, même celles qui sont sous mandat des Nations-Unies.

Il indique que ces deux interventions sont pour lui une préoccupation constante ; il les suit attentivement de façon quotidienne. Il se rend souvent sur le terrain : en Bosnie, près d'une douzaine de fois. Au Rwanda, dans les années qui précèdent le génocide des Tutsis, Lanxade joue un rôle politique : lorsqu'il est conseiller de Mitterrand, c'est lui que le président Juvénal Habyarimana essaie d'appeler à toute heure du jour ou de la nuit ; devenu chef d'état-major des armées, il va au Rwanda où Habyarimana le reçoit chaleureusement.

Dans les deux cas, en accord étroit avec Mitterrand, l'objectif de Lanxade est de préserver l'intérêt de la France tel qu'il le conçoit, en soutenant un régime fort. Il utilise pour cela l'action militaire, qu'il conçoit comme un gage d'indépendance de la France ; il l'organise autant que possible indépendamment des Nations-Unies et au besoin

contre elles. Ainsi, à Sarajevo suite à la visite de Mitterrand, et à Kigali au début du génocide des Tutsis, on le voit se presser dans les 24 heures pour prendre le contrôle de l'aéroport à la place des Nations-Unies. L'aspect humanitaire ne vient que dans un deuxième temps ; il est conçu comme une composante, voire un alibi de l'action militaire.

Les sources disponibles ne permettent pas d'affirmer avec certitude si les sentiments pro-hutu et pro-serbe sont ou non un déterminant essentiel des choix de Mitterrand et de Lanxade. Par ailleurs, certains analystes estiment que Mitterrand influence Lanxade en ce sens, d'autres estiment que c'est plutôt Lanxade ou le général Quesnot (qui a succédé à Lanxade comme conseiller du président) qui influencent le président. Ce qui apparaît clairement, c'est que Mitterrand, Lanxade et leurs proches instrumentalisent ces sentiments dans leur communication au sein de l'armée, vers les autres responsables politiques, et vers les médias à destination de l'opinion publique. La « manœuvre médiatique » se déroule en même temps que la manœuvre militaire, les deux sont étroitement imbriquées dès leur conception. Face aux médias, Lanxade assume toutes les actions françaises comme un succès, et impute les échecs aux Nations-Unies.

Deux officiers témoignent avec précision que, lors de la définition de leur mission, Lanxade joue un rôle politique. En Bosnie, le général Cot commande les forces des Nations-Unies de juillet 1993 à mars 1994. Il demande à de nombreuses reprises, sans succès, des instructions précises à ses responsables : le secrétaire général des Nations-Unies et ses représentants, d'une part ; le président Mitterrand, le Premier ministre, le ministre de la Défense et celui des Affaires Étrangères, d'autre part. Il indique avoir reçu uniquement une « instruction personnelle et secrète » de Lanxade. En 1994, au Rwanda, le général Lafourcade commande l'opération Turquoise. Il explique que, comme il se doit, c'est le ministre de la Défense François Léotard qui lui en fixe le cadre lors d'une réunion. Cependant, Lanxade conserve l'initiative en intervenant trois fois. Avant cette réunion, Lanxade convoque

Lafourcade de toute urgence dans son bureau pour lui présenter la mission et son contexte en tête-à-tête pendant une heure. Pendant la réunion, Lanxade est présent avec deux subordonnés. Après la réunion, Lanxade convoque à nouveau Lafourcade dans son bureau pour lui donner ses ordres définitifs.

Certaines instructions de Lanxade sont probablement orales et volontairement floues, laissant à la fois à Lanxade et à l'officier qu'il commande la possibilité de se couvrir au cas où la situation tournerait mal. C'est apparemment le cas d'une opération secrète menée au Rwanda en 1993 par des forces spéciales françaises. Leur chef, le colonel Tauzin, explique qu'au début de l'opération, il reçoit seulement l'ordre oral de « faire au mieux » dans un secret absolu ; après ses premiers succès, il comprend entre les lignes qu'on lui demande implicitement d'arrêter l'opération. C'est peut-être aussi le cas de la réunion du 6 juillet 1995 entre Lanxade et le général Bernard Janvier ; officiellement, leur discussion n'aborde qu'en passant la situation de Srebrenica où les Serbes viennent de déclencher leur attaque.

LES ORDRES SONT-ILS PASSÉS PAR LANXADE ?

De par sa position et les pouvoirs qu'il concentre, Lanxade est le goulet d'étranglement par lequel passent les ordres militaires. Si Mitterrand souhaite faire appliquer par des officiers des ordres selon un cap qu'il aurait fixé, il doit nécessairement obtenir l'obéissance de Lanxade.

Au Rwanda, le 27 juin 1994, suite à la rencontre de survivants tutsis par une patrouille française, le général Lafourcade fait remonter à Paris des informations sur les Tutsis de Bisesero, en évoquant qu'il pourrait s'agir de survivants ayant besoin d'aide. Il y a sept communications échangées dans la journée. La septième et dernière, celle qui donne l'ordre final de Paris, n'a pas été publiée. Son contenu est évident, à en juger par le fait que Lafourcade ne porte pas secours à

ces Tutsis, dont la moitié environ est massacrée dans les trois jours qui suivent. La structure de la chaîne de commandement implique que cet ordre vient nécessairement de Lanxade, soit qu'il ait pris la décision lui-même, soit qu'il ait transmis une décision émanant de responsables politiques au-dessus de lui.

En Bosnie, le général français Bernard Janvier commande les forces des Nations-Unies à partir de mars 1995. Contrairement à ses prédécesseurs, il a une délégation des Nations-Unies pour demander lui-même l'intervention de l'aviation. En juin 1995, il rencontre à trois reprises le général Mladic. Le compte-rendu de leur première rencontre, celle du 4 juin, montre qu'elle a porté pendant cinq heures sur une discussion où le Français demande la libération de soldats (dont des Français) retenus en otage par les Serbes, et le Serbe demande la promesse de la France de ne pas recourir aux avions. Or, en regroupant les observations à des dates différentes, on constate que d'une part, à Srebrenica, du 5 au 11 juillet, sous des prétextes chaque fois différents, les six demandes d'intervention des avions sont écartées, et les Serbes prennent facilement la ville. Plus généralement, toutes les frappes aériennes demandées au cours du siège de Sarajevo par les unités des Nations-Unies sont refusées, même quand elles sont strictement conformes à leur mandat, en particulier en cas de légitime défense. D'autre part, le général français de La Presle s'active pour libérer les otages. Le général Douin, adjoint puis successeur de Lanxade, serre la main de Mladic devant les photographes, lors de la libération de deux pilotes français.

Pour leur défense, les généraux français affirment que ces différents faits ne sont pas reliés : Janvier aurait discuté dans le cadre de l'ONU, La Presle « en-dehors de toute chaîne onusienne et dans un cadre strictement national », de même que Douin. Aucun d'entre eux n'aurait rien cédé, ni même négocié.

Cette défense est mise en défaut si on examine le rôle de Lanxade. Supérieur hiérarchique direct de Janvier, de La Presle et de Douin, avec qui il reste en contact étroit, il constitue un lien entre eux. Bien que Janvier opère dans le cadre des Nations-Unies, Lanxade a le droit et le devoir de vérifier que les missions confiées à Janvier entrent bien dans le cadre de son mandat, ce qui lui confère la possibilité de mettre son veto aux actions de Janvier. Enfin et surtout, Lanxade et Janvier se rencontrent le 6 juillet, après les discussions Janvier-Mladic et pendant l'attaque de Srebrenica.

Il ressort de ce qui précède que le rôle de Lanxade est *nécessaire* pour expliquer la complicité de génocide française, au sens que les ordres correspondants doivent nécessairement passer à un moment par son intermédiaire, et qu'il serait en mesure de s'y opposer s'il le souhaitait.

LE RÔLE DE LANXADE EST-IL UNE EXPLICATION SUFFISANTE ?

Une large communauté de décideurs internationaux partage une certaine tolérance face aux autorités hutues et serbes. Cela inclut des responsables politiques, militaires, religieux, diplomatiques, médiatiques et judiciaires. Cependant, au cœur de l'action au Rwanda et en Bosnie, et en particulier à Bisesero et à Srebrenica, on constate que l'action d'une poignée d'hommes suffit à décrire et interpréter de façon cohérente ce qui s'est passé. Dans les deux cas, il s'agit d'un petit groupe d'officiers français subordonnés à Lanxade.

Fort du soutien de Mitterrand, Lanxade mène au Rwanda trois opérations indépendamment de (si ce n'est contre) la volonté de ses ministres de tutelle successifs. En 1990, bien que Lanxade ne soit que conseiller du président, c'est lui qui donne les instructions nécessaires au déclenchement de l'opération Noroît, ceci malgré les objections du

ministre de la Défense Jean-Pierre Chevènement qui dénonce une attitude néocoloniale de la France. Le Premier ministre Michel Rocard affirme qu'il n'a pas été consulté. En 1993, l'ordre de diriger l'opération secrète est donné au colonel Tauzin par Lanxade. Tauzin, qui ne précise pas qui a décidé cette opération, indique que seuls Mitterrand, Lanxade et Quesnot sont au courant, et non les ministres. L'opération n'est débattue en conseil restreint qu'après avoir commencé. Pourtant, au même moment, le ministre de la Défense Pierre Joxe prône à l'inverse le désengagement des troupes françaises. En 1994, Lanxade prépare l'opération Turquoise avec le général Germanos. Pourtant le ministre de la Défense François Léotard est très réservé quant à cette opération, selon le général Lafourcade qui la commande sur le terrain.

Pendant les années précédant le génocide des Tutsis, et même pendant qu'il se déroule, la Direction générale de la sécurité extérieure (service secret) et la Délégation aux affaires stratégiques, toutes deux subordonnées au ministère de la Défense, prônent clairement de réduire la portée du soutien français. Leurs informations et avis ne sont pas pris en compte. À l'inverse, la Direction du renseignement militaire, qui est nouvellement créée par Lanxade et qui lui est directement subordonnée, diffuse comme lui des messages dont la tonalité anti-tutsie influe sur la politique suivie par la France.

L'attaché de défense au Rwanda, le colonel Bernard Cussac, reçoit des ordres à la fois de Lanxade et des ministres français. Lanxade explique que, pour cette raison, lors des trois occasions (1992, 1993 et 1994) où se manifeste une tension susceptible de conduire au déclenchement d'opérations militaires, il remplace temporairement Cussac par des officiers qui sont sous le contrôle direct de lui seul (en l'occurrence, ils sont issus des troupes de marine). Cela permet à Lanxade de garder la main sur les opérations. D'ailleurs, le troisième de ces remplacements semblerait issu d'une prescience surprenante, car il a

lieu quelques jours avant l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana¹⁵.

Enfin, en juillet 1994, différentes autorités françaises débattent s'il faut ou non arrêter les membres du gouvernement rwandais génocidaire. Les subordonnés de Lanxade sur le terrain, en l'occurrence le général Lafourcade et le lieutenant-colonel Hogard, demandent des ordres à Paris le 16 juillet 1994. Ils font s'enfuir ces responsables rwandais le 17 juillet vers midi en faisant ouvrir à leur intention la frontière vers le Zaïre, avant même de recevoir la réponse officielle à leur demande le 17 juillet au soir. Notons par ailleurs : que ces mêmes officiers indiquent qu'ils n'étaient pas habilités à prendre sans ordre une initiative de cette nature ; qu'ils sont en liaison étroite avec Lanxade qui suit de près le dossier ; et qu'ils n'ont pas été sanctionnés par la suite. La seule explication plausible semble être qu'ils ont reçu de Lanxade une instruction discrète en ce sens.

En Bosnie, au-delà du seul cas de Srebrenica, les débats concernent l'utilisation des avions occidentaux, censés dissuader les Serbes de pilonner et massacrer les Bosniaques. Or la chaîne de commandement des Nations-Unies comporte des généraux français, qui restent en partie sous le contrôle de Lanxade. Tant que Mitterrand est président, les interventions des avions sont toujours refusées, quelquefois même au tout dernier moment alors qu'elles étaient déjà mises en place. Après l'arrivée de Jacques Chirac, en mai 1995, ont lieu les premières interventions réelles, que Lanxade accepte à contre-cœur, et qui sont l'objet de débats houleux avec l'exécutif. À Srebrenica, en juillet 1995, le général Quesnot, qui conseille alors le président Chirac, est favorable à une intervention, tandis que Lanxade y est défavorable. C'est après le départ de Lanxade le 9 septembre 1995 qu'ont lieu des

15 François Graner, *L'attentat du 6 avril 1994 : l'hypothèse de tireurs et/ou décideurs français vue à travers les textes des officiers français*, La Nuit rwandaise, n°8, avril 2014, p. 65. <http://www.lanuitrwandaise.org/revue/l-attentat-du-6-avril-1994-1,358.html>

interventions aériennes occidentales, qui conduisent à la levée du siège de Sarajevo et au cessez-le-feu. On constate ainsi en pratique une corrélation entre Lanxade et les refus d'intervention.

L'action de Lanxade contredit parfois les options qu'il affiche. Au Rwanda, avant le génocide, les troupes françaises forment et encadrent l'armée rwandaise. Lanxade leur écrit, conformément aux instructions officielles, des directives parfaitement claires qui excluent toute participation directe française aux affrontements, c'est-à-dire toute présence active dans la zone des combats et toute mise en œuvre directe des armes. Or selon une note de Quesnot à Mitterrand, en 1992 Lanxade propose secrètement d'enfreindre ses propres directives en autorisant des aides ponctuelles aux opérations, sous réserve de « la plus extrême discrétion » et de l'accord au cas par cas de Lanxade lui-même. En Bosnie, les Nations-Unies et Lanxade autorisent les militaires français à riposter immédiatement en cas de légitime défense. Pourtant, en pratique, même cette autorisation de tirer sur les Serbes leur est refusée (la France y déplorera la mort d'une centaine de soldats). Or, que Lanxade soit ou non directement à l'origine de ce refus, c'est lui qui est censé vérifier que les ordres donnés aux militaires français sont conformes au mandat de l'ONU.

Des militaires sur le terrain s'insurgent contre l'absurdité du soutien apporté aux génocidaires et en viennent ponctuellement à désobéir. Ainsi, la seule réelle action militaire contre les Serbes, l'attaque du pont de la Vrbanja en fin mai 1995, est commandée par le général Gobilliard. Celui-ci explique que, invoquant la légitime défense, il court-circuite Lanxade pour le mettre devant le fait accompli. Gobilliard, si on l'en croit, obtient ensuite que le président Chirac le couvre, ce qui oblige Lanxade à entériner l'action comme s'il l'avait autorisée. À Bisesero aussi, si l'on en croit l'adjudant-chef Prungnaud, il n'a pu porter secours à des Tutsis qu'en échappant à sa hiérarchie, qui là aussi entérine après coup.

En revanche, deux responsables plus haut placés qui tentent de s'opposer à Lanxade sont neutralisés. Le général Cot prône la manière forte pour arrêter les Serbes et critique la réforme inter-armées de Lanxade ; il est rappelé. Par ailleurs, le général Varret, conscient du risque de génocide des Tutsis, tente trois fois sans succès de limiter le soutien français à l'armée rwandaise. À la mi-décembre 1990, il prône le retrait des troupes françaises, contre l'avis de Lanxade ; en mai 1992, il essaye d'interdire aux instructeurs français de participer aux combats ; et il tente d'empêcher les gendarmes français de coopérer avec les gendarmes rwandais désireux de ficher les Tutsis. Il est écarté en 1993.

Par conséquent, le rôle de Lanxade est *suffisant* pour expliquer la complicité de génocide française, au sens qu'il a la légitimité et la capacité de donner les ordres correspondants. En outre, dans le cas précis de Srebrenica, aucun ordre ne semble lui être parvenu d'un responsable politique situé au-dessus de lui. Par ailleurs, même si sur le terrain certains militaires parviennent à désobéir, à Paris les rapports de forces favorables à Lanxade le mettent en mesure de marginaliser ses opposants.

LANXADE ET D'AUTRES ACCUSATIONS CONTRE LA FRANCE

Plusieurs autres accusations portées contre la France sont étroitement liées aux choix et aux ordres de Lanxade. La liste qui suit est loin d'être exhaustive.

Il n'est pas anodin que Lanxade envoie sur le terrain des officiers qui sont déjà partie prenante. À la fin du génocide des Tutsis, l'opération Turquoise est censée être neutre et en mesure d'arrêter les génocidaires de l'armée rwandaise. Or elle est largement constituée d'officiers et de soldats qui avaient activement soutenu l'armée

rwandaise pendant les années précédant le génocide, à commencer par le colonel Rosier qui dirige les forces spéciales. Le général Morillon qui part en Bosnie avait été avant la guerre président d'une commission franco-yougoslave aux armements où il était en relation avec les généraux serbes.

En 1993, le vice-premier ministre bosniaque, transporté par le colonel français Patrice Sartre dans un véhicule blindé, est assassiné par des soldats serbes. La presse, qui ne croit pas qu'une porte de véhicule blindé s'ouvre facilement de l'extérieur, accuse Sartre de complicité avec les Serbes. Lanxade prend sa défense et explique que pour cette raison, lors de la cérémonie où il quitte la tête de l'armée, il honore spécifiquement le régiment de Sartre.

Les Serbes bénéficient d'informations obligeamment fournies par deux officiers français, qui auraient agi sur ordre. En 1994 au Rwanda, où l'opération Turquoise se déploie à la fin du génocide, Lanxade ordonne aux officiers français de collaborer avec les responsables civils et militaires locaux, dont la plupart ont participé activement à l'organisation des massacres. Lanxade se rend ensuite sur le terrain ; il y réitère et précise ce qu'il attend de cette collaboration. Ainsi, le lieutenant-colonel Hogard collabore-t-il avec un préfet génocidaire puis le laisse s'enfuir. Le colonel Patrice Sartre (le même qu'en Bosnie) fait de même.

Bien que la tête de l'armée soit informée avec précision de la situation sur le terrain, sa communication en direction des responsables politiques et des médias présente un flou, similaire en Bosnie et au Rwanda. On explique aux Français que la situation est trop compliquée pour qu'ils la comprennent. Le génocide d'un groupe agressé par une armée est masqué sous un vocabulaire symétrique et indéfini : « massacres inter-ethniques », « guerre civile » ou « haine atavique », par exemple.

Lanxade, son adjoint Germanos qui est un ancien du service de communication de l'armée, et Quesnot s'emploient à construire et diffuser cette confusion. Ainsi, des officiers qui partent en Bosnie témoignent-ils que les explications reçues sont complètement inadaptées à ce qu'ils rencontrent ensuite sur le terrain. Des officiers qui partent au Rwanda indiquent qu'ils ne reçoivent aucune explication, voire une présentation inversée selon laquelle les Tutsis seraient les agresseurs.

Dans les deux cas, plutôt que d'empêcher un génocide, la France cherche à encourager un cessez-le-feu, permettant d'entériner les conquêtes militaires des tueurs. Par ailleurs, la France propose la création de zones humanitaires dites sûres, tant au Rwanda (où Lanxade se dit à l'origine de la proposition) qu'en Bosnie ; ces zones se révèlent des protections pour les tueurs plutôt que pour les victimes.

CONCLUSION

Au-delà des nombreuses différences entre les interventions militaires françaises au Rwanda et en Bosnie, il y a bien plus qu'une coïncidence : il y a une stratégie. L'État français soutient un régime fort et son armée, à tout prix ; ce prix fut-il un génocide¹⁶. Aux côtés de François Mitterrand qui pilote les grandes orientations, une classe dirigeante (politique, diplomatique et médiatique) fait bloc. Cette grille d'interprétation explique les observations sur le terrain, où les ordres militaires heurtent fréquemment l'intention humanitaire affichée. Et ce, que les responsables français aient ou n'aient pas eux-

16 Sur la façon dont les responsables européens ont progressivement admis l'extermination comme un corollaire des politiques de conquête, voir Sven Lindqvist, *Utrota varenda jävel*, Éd. Albert Bonniers, 1992. Traduction française : *Exterminez toutes ces brutes - L'odyssée d'un homme au cœur de la nuit et les origines du génocide européen*, Le Serpent à Plumes, 1998.

mêmes l'intention d'éliminer les Tutsis rwandais ou les Musulmans bosniaques.

L'amiral Lanxade qui dirige l'armée joue avec constance un rôle singulier. Les éléments qu'il fournit (dans son autobiographie, ses auditions parlementaires ou ses entretiens dans les médias) et qui sont confirmés par d'autres montrent comment ses efforts font basculer en faveur de l'armée les rapports de force avec les ministres, les diplomates et les journalistes. Au sein même de l'armée, il concentre un ensemble de pouvoirs qu'aucun de ses prédécesseurs n'a détenu. La place de Lanxade dans les décisions, ses choix personnels, l'influence qu'il exerce, les ordres qu'il donne, lui confèrent dans les actes des militaires français au Rwanda et en Bosnie une responsabilité majeure, qu'il assume avec fierté.

Les éléments qui précèdent n'indiquent pas si Lanxade a ou non décidé de lui-même d'aider les extrémistes hutus et serbes. En revanche, une fois ce cap fixé, il apparaît que Lanxade en assure la continuité, même quand Mitterrand est malade puis quitte le pouvoir. Sa démarche ne semble pas modifiée par le déroulement des massacres ; tout au plus les prend-il en compte dans sa stratégie de communication.

Pour éclairer de façon simple et cohérente le soutien français aux extrémistes hutus et serbes, le rôle pivot joué par Lanxade est indispensable et en même temps constitue un élément suffisant. Il apparaît que le soutien de Lanxade serait intentionnel et actif, aurait lieu en connaissance de cause, et aurait un effet concret sur la commission du crime. Par conséquent, il répondrait précisément à la définition juridique de la complicité de génocide.

SOURCES (DISPONIBLES SUR DEMANDE)

Sur les interventions françaises au Rwanda et en Bosnie :

· De nombreux textes des officiers français : interventions dans les médias, conférences, livres. En particulier l'autobiographie de Jacques Lanxade, « Quand le monde a basculé », Éd. Nil, 2001.

· Les missions d'information parlementaires consacrées l'une au Rwanda (1998), l'autre à Srebrenica (2001). Leurs rapports sont disponibles en ligne, de même que leurs auditions dont celles de Lanxade, et leurs documents annexes dont le compte-rendu de la réunion Janvier-Mladic :

<http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/srebrenica/image09.pdf>

· Des entretiens de l'auteur avec Pierre Brana, qui a fait partie des deux missions parlementaires, et avec différents officiers, en particulier Guillaume Ancel qui a été capitaine au Rwanda en 1994 et à Sarajevo en 1995.

Archives (centrées sur le Rwanda, avec une part sur la Bosnie) :

· *Politiques* : Extrait du sous-fonds « Rwanda » des archives présidentielles de la période 1982-1995 sélectionnées par Françoise Carle, Archives nationales, AG/5(4)/FC/100 Dossiers 1&2. Publiées par Bruno Boudiguet, « Rwanda, Les archives secrètes de Mitterrand (1982-1995) », Éd. Aviso, 2012.

· *Militaires* : voir la liste des sources dans F. Graner, « Le sabre et la machette - Officiers français et génocide tutsi », Éd. Tribord, 2014.

Témoignages et critiques sur la politique française :

- *Au Rwanda* : Jacques Morel, «La France au cœur du génocide des Tutsi », Éd. Izuba-L'Esprit Frappeur, 2010, disponible (ainsi que les documents qu'il cite) sur [http:// jacques.morel67.pagesperso-orange.fr](http://jacques.morel67.pagesperso-orange.fr)

- *En Bosnie* : Jean-Franklin Narodetżki, « Nuits serbes et brouillards occidentaux », Éd. L'Esprit Frappeur, 1999.